

L'an deux mil quinze le treize janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du six janvier deux mil quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BOS Christine – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel – THEISOHN Heike – TIDIER Isabelle – VERDOLLIN Lisa
Monsieur Xavier GRINDEL est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2015_001: PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2015 - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le mandat des dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif 2015 ;

Chapitre 20	19 471 €
Chapitre 21	9 125 €
Chapitre 23	336 360 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette autorisation.

DELIBERATION N°2015_002: REMBOURSEMENT DES FRAIS AUX ELUS - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le remboursement, sur présentation de justificatifs, des dépenses de transports, repas et nuitées effectuées par les Elus dans l'accomplissement de leurs missions, définies préalablement à leur exécution, ainsi que celles nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions ;
- **DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

DELIBERATION N°2015_003: CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention jointe à la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à sa bonne exécution.

DELIBERATION N°2015_004: AIDE DU DEPARTEMENT AUX INVESTISSEMENT COMMUNAUX - TRAVAUX DE PROXIMITE - DOSSIER N°AC-002155 - MODIFICATION DU PROGRAMME - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification du programme du dossier n°AC-002155 comme présenté ci-dessous ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel modifié ;

CHEMIN DES PLAINES ET CIMETIERE
Plan de financement prévisionnel

CHARGES		PRODUITS		
Nature des charges	Montant € HT	Subventions	%	Montant
Chemin des Plaines	49 250	Conseil général	80	44 865.60
Cimetière – Réalisation d'une entrée piétonne et reprise des enduits	6 832	Commune	20	11 216.40
TOTAL	56 082	TOTAL	100	56 082

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.